

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-AS91

présenté par

Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot, Mme Cariou, M. Julien-Laferrière, M. Taché et
M. Chiche

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	10 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du rapport pour avis sur la mission Solidarité rendu en 2019 sur le PLF 2020, la rapporteure s'inquiétait de l'absence de fléchage spécifique de crédits Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en faveur de l'accès des enfants et des familles à la culture, au sport et aux loisirs et avait appelé la stratégie à intégrer un nombre d'actions plus conséquents sur ces domaines.

C'est un sujet d'autant plus opportun qu'ils sont de véritables outils d'ingénierie sociale, permettant de casser les assignations à résidence. La culture, le sport sont des instruments d'émancipation, qui

participent à la déconstruction des barrières sociales, qui permettent ainsi de sortir de son milieu social et de faire du commun. En somme, en participant à la conscience d'une culture commune, ils participent à notre pacte social et justifient donc le fait de faire l'objet de politiques publiques ambitieuses.

La lutte contre la pauvreté est aussi la lutte contre les différentes formes de ghettoïisations, de séparatismes, avec des actions « d'aller vers la culture », « d'aller vers le sport et les loisirs » qui pourraient être menées dans les territoires les plus en difficulté. A ce titre, il est donc proposé par cet amendement d'accorder des crédits supplémentaires afin de financer des politiques dédiées en faveur de la culture dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'action 19 Stratégie interministérielle de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté des Enfants et des Jeunes du programme 304 Inclusion sociale et protection des personnes est abondée à hauteur de 10 millions d'euros. Par conséquent, le même montant est prélevé de l'action 12 Affaires immobilières du programme 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative.